PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 septembre 2026

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 19 septembre 2026 à 19h30, au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, et à laquelle sont présents :

Pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Madame la mairesse Suzanne Boulais ainsi que Mesdames les conseillères Audrey Ashworth et Josianne Bouchard.

Pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Monsieur le conseiller Maxime Lasnier et Madame la conseillère Karine Trudeau.

Les membres du Conseil d'administration forment quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Sont également présents :
Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie;
Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie; et
Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

1- <u>Ouverture de la séance</u>

Madame Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration, procède à l'ouverture de la séance à 19h35.

2- <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

Ri-2026-09-1967

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 septembre 2026;

Considérant que lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière, comme suit :

1- Ouverture de la séance
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Approbation du procès-verbal du 18 août 2026
4- Comptes
5- Correspondance
6- « Plan climat » de la MRC du Haut-Richelieu : quatrième atelier virtuel tenu le 3 septembre 2026
7- Ordinateur de la caserne de Sainte-Brigide-d'Iberville : suivi
8- Offre d'emploi pour le poste de directrice générale et greffière-trésorière
 8.1 Texte de l'offre d'emploi
 8.2 Publication de l'offre d'emploi
9- Conditions de travail de la directrice générale et greffière-trésorière pour l'année 2027
10- Conditions de travail de la personne-ressource pour la transition administrative et la gestion des archives pour l'année 2027
11- Conditions de travail du technicien en prévention incendie (TPI) pour l'année 2027

12- Assurance collective pour l'année 2027
13- Conditions de travail des pompiers pour l'année 2027
14- Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) : renouvellement de l'entente de partenariat pour l'année 2027
15- Achat de la troisième et dernière partie de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2026
16- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés
 16.1 Municipalité de Saint-Alexandre : renouvellement de l'entente pour l'année 2027
 16.2 Autres municipalités : suivi
17- Prévention résidentielle 2026 : suivi
18- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie
 18.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)
19- Rapports des membres du Conseil d'administration
20- Varia
 20.1 École Frère-André de Mont-Saint-Grégoire : visite de la caserne par les enfants de maternelle le 1er octobre 2026
 20.2 Fête de l'Halloween 2026 à Mont-Saint-Grégoire
 20.3 Fête de l'Halloween 2026 à Sainte-Brigide-d'Iberville
 20.4 Club Opti-jeunesse de Mont-Saint-Grégoire : Opti-Fest le 21 novembre 2026
 20.5 Mot de remerciement à Madame Karine Trudeau, conseillère municipale de Sainte-Brigide-d'Iberville et déléguée à la Régie intermunicipale d'incendie
21- Période de questions
22- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Points non numérotés qui ont été ajoutés au « Varia » en fin de séance :

- *Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : souper des pompiers*
- *Caserne de Mont-Saint-Grégoire : laveuse et sécheuse à installer*

3- <u>Approbation du procès-verbal du 18 août 2026</u>

Ri-2026-09-1968

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 août 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine Trudeau

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 août 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- <u>Comptes</u>

Ri-2026-09-1969

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste des comptes payés et des comptes à payer de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 15 septembre 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josianne Bouchard

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer, le tout pour un montant total de 32 731,44 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

5- Correspondance

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste de la correspondance transmise à la Régie intermunicipale d'incendie depuis la séance ordinaire tenue le 18 août 2026.

Lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière.

6- « Plan climat » de la MRC du Haut-Richelieu : quatrième atelier virtuel tenu le 3 septembre 2026

Le quatrième atelier virtuel dans le cadre de l'élaboration du « Plan climat » de la MRC du Haut-Richelieu, dont l'objectif était la priorisation des actions, a eu lieu le jeudi 3 septembre 2026 de 9h00 à 11h00.

À titre informatif, les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la présentation de ce quatrième atelier virtuel.

Jusqu'à présent, dans le cadre de ce projet :

- une rencontre virtuelle a eu lieu le 20 février 2025 concernant le processus de collecte de données pour l'inventaire des gaz à effet de serre (GES);
- un premier atelier virtuel a eu lieu le 19 mars 2025 pour présenter le projet et consulter les participants sur les effets des changements climatiques et les objectifs d'adaptation;
- un deuxième atelier virtuel a eu lieu le 16 septembre 2025 sur le thème de la vulnérabilité;
- un troisième atelier virtuel a eu lieu le 2 avril 2026 sur le thème des risques liés aux impacts climatiques;
- un sondage en ligne a été disponible jusqu'au 3 juillet 2026 concernant les solutions à privilégier en matière d'atténuation des gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques; et
- un quatrième atelier virtuel a eu lieu le 3 septembre 2026 concernant la priorisation des actions.

Il reste maintenant deux étapes à ce projet, soit:

- la planification de la mise en œuvre et du suivi des résultats; et
- la rédaction du « Plan climat ».

7- Ordinateur de la caserne de Sainte-Brigide-d'Iberville : suivi

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil d'administration qu'elle a communiqué avec Monsieur Sébastien Blais, directeur du Développement des affaires et expérience client chez Groupe Cosior, une entreprise spécialisée en informatique qui gère depuis deux ans l'ensemble des équipements informatiques ainsi que la cybersécurité de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Dans un premier temps, Monsieur Blais communiquera avec le technicien en prévention incendie (TPI) afin d'analyser la situation et de trouver une solution aux problèmes ponctuels de connexion à la caserne de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Dans un deuxième temps, Monsieur Blais communiquera avec le directeur du Service de sécurité incendie afin d'analyser la situation et de trouver une solution au problème de connexion à distance.

Références : résolution No Ri-2026-03-1922
procès-verbal du 21 avril 2026, point 14, pages 1810-1811
procès-verbal du 18 août 2026, point 7, pages 1847-1848

8- Offre d'emploi pour le poste de directrice générale et greffière-trésorière

8.1 Texte de l'offre d'emploi

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du projet d'offre d'emploi pour le poste de directrice générale et greffière-trésorière qui sera à combler en février 2027 alors que Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière actuelle de la Régie intermunicipale d'incendie, prendra sa retraite.

Après discussion, quelques modifications et ajouts seront apportés au texte de l'offre d'emploi avant sa publication.

8.2 Publication de l'offre d'emploi

Ri-2026-09-1970

Considérant qu'une offre d'emploi doit être publiée pour le poste de directrice générale et greffière-trésorière qui sera à combler en février 2027 alors que Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière actuelle de la Régie intermunicipale d'incendie, prendra sa retraite;

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont révisé le texte de cette offre d'emploi;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Audrey Ashworth

ET RÉSOLU :

- d'approuver le texte concernant l'offre d'emploi pour le poste de directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, tel que révisé (réf. point 8.1);
- de publier cette offre d'emploi dans les bulletins municipaux ainsi que sur les sites Internet des Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville, sur le site Internet de la Régie intermunicipale d'incendie et sur le portail Québec municipal de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), le tout au cours du mois d'octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- <u>Conditions de travail de la directrice générale et greffière-trésorière pour l'année 2027</u>

Ri-2026-09-1971

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josianne Bouchard

ET RÉSOLU :

- de fixer les conditions de travail de Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, pour l'année 2027, comme suit :
 - nombre d'heures de travail par semaine : 30 heures (incluant 3,5 heures pour l'administration relative à la prévention incendie);
 - nombre minimal d'heures payées pour présence à une séance du Conseil d'administration ou une réunion de travail tenue en dehors des heures normales de bureau : 3 heures;
 - taux horaire : 39,54 $;
 - régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) : cotisation maximale de l'employeur fixée à 4 % du salaire de l'employée, à la condition que l'employée y contribue au moins pour un pourcentage équivalent;
 - assurance collective : régime de base dont les primes sont payées à 50 % par l'employeur;
 - nombre de jours d'absence payés (maladie, obligations familiales/parentales, etc.) : 4 jours (28 heures) par année civile, lesquels ne pourront être reportés ni remplacés par une indemnité;
 - autres conditions : selon la *Loi sur les normes du travail*, plus quatre jours fériés (2 janvier, lundi de Pâques ainsi que 24 et 26 décembre);
 - frais de déplacement, s'il y a lieu : 0,73 $ le kilomètre;
- de réitérer toutes les autres conditions déjà consignées au contrat de travail de Madame King en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- <u>Conditions de travail de la personne-ressource pour la transition administrative et la gestion des archives pour l'année 2027</u>

Ri-2026-09-1972

Considérant que lorsque Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière actuelle de la Régie intermunicipale d'incendie, prendra sa retraite en février 2027 et aura été remplacée, il est prévu qu'elle demeurera à

l'emploi de la Régie à titre de personne-ressource pour la transition administrative et la gestion des archives au cours de l'année 2027;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Audrey Ashworth

ET RÉSOLU :

- de fixer les conditions de travail de Madame Irène King, à titre de personne-ressource pour la transition administrative et la gestion des archives, pour l'année 2027, comme suit :
 - nombre d'heures de travail par semaine : 21 heures;
 - taux horaire : 39,54 $;
 - régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) : cotisation maximale de l'employeur fixée à 4 % du salaire de l'employée, à la condition que l'employée y contribue au moins pour un pourcentage équivalent;
 - assurance collective : régime de base dont les primes sont payées à 50 % par l'employeur;
 - nombre de jours d'absence payés (maladie, obligations familiales/parentales, etc.) : 3 jours (21 heures) par année civile, lesquels ne pourront être reportés ni remplacés par une indemnité;
 - autres conditions : selon la *Loi sur les normes du travail*, plus quatre jours fériés (2 janvier, lundi de Pâques ainsi que 24 et 26 décembre);
 - frais de déplacement, s'il y a lieu : 0,73 $ le kilomètre;
- de réitérer toutes les autres conditions déjà consignées au contrat de travail de Madame King en vigueur depuis le 1er janvier 2022, et ce, à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- Conditions de travail du technicien en prévention incendie (TPI) pour l'année 2027

Les conditions de travail du technicien en prévention incendie (TPI) de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2027 ont été fixées par résolution lors de la séance tenue le 14 juillet 2026 (réf. résolution No Ri-2026-07-1954).

12- Assurance collective pour l'année 2027

Ri-2026-09-1973

Considérant qu'en date du 5 juillet 2021, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux et est entré en vigueur le 1er janvier 2022;

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville a adhéré au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet le 1er janvier 2022 et qu'elle s'est engagée à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement (réf. résolution No Ri-2022-04-1438);

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie a choisi d'offrir un régime d'assurance collective de base (assurance invalidité de longue durée, assurance maladie, assurance vie, assurance décès et mutilation accidentels) aux employés qui y sont admissibles, soit ceux travaillant régulièrement plus de 20 heures par semaine, et de payer 50 % du coût total des primes pour cette assurance collective (réf. résolution No Ri-2017-10-888);

Considérant que le tableau de la tarification pour l'année 2027 n'a pas encore été reçu, mais que les membres du Conseil d'administration sont d'accord pour continuer à offrir le régime présentement en vigueur pour l'année 2027;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU :

- de continuer à offrir un régime d'assurance collective de base (assurance invalidité de longue durée, assurance maladie, assurance vie, assurance décès et mutilation accidentels) aux employés qui y sont admissibles, soit ceux travaillant régulièrement plus de 20 heures par semaine;
- de continuer à payer 50 % du coût total des primes pour cette assurance collective;
- d'autoriser Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, à compléter et à signer tous les documents nécessaires à la continuation du régime actuel d'assurance collective pour et au nom de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- <u>Conditions de travail des pompiers pour l'année 2027</u>

Ri-2026-09-1974

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du document intitulé « Conditions de travail des pompiers – Année 2027 », incluant les modifications suivantes par rapport aux conditions de travail en vigueur pour l'année 2026 :

- hausse salariale de 3,6 % sur les divers tarifs horaires des officiers et des pompiers ainsi que sur les allocations forfaitaires mensuelles accordées aux officiers;
- augmentation des frais de déplacement des pompiers à 0,73 $ le kilomètre;

Considérant que les membres du Conseil d'administration estiment que le contenu de ce document est conforme à ce qui a été discuté lors de la préparation du budget 2027;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'approuver le document intitulé « Conditions de travail des pompiers – Année 2027 », tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- <u>Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) : renouvellement de l'entente de partenariat pour l'année 2027</u>

Considérant la lettre datée du 2 août 2026 de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) concernant le renouvellement de l'entente de partenariat entre l'APAM et la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2027;

Ri-2026-09-1975

Considérant que les conditions de renouvellement de cette entente sont établies comme suit pour l'année 2027 :

- cotisation annuelle de 34 $ par pompier;
- tarification pour les services de l'APAM à 135 $ l'heure pour un minimum de 3 heures par appel; et
- montant forfaitaire annuel de 130 $ pour la répartition via l'application SURVI-Mobile de CAUCA;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU :

- d'approuver le renouvellement de l'entente de partenariat avec l'APAM pour l'année 2027;
- d'autoriser Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, à signer cette entente pour et au nom de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15- <u>Achat de la troisième et dernière partie de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2026</u>

Ri-2026-09-1976

Considérant qu'un montant de 37 000 $ est prévu au budget 2026 de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'achat d'outillage et d'équipement (poste de dépense No 03-310-50-725 intitulé « Achat de biens - outillage et équipement »);

Considérant qu'en février 2026, Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, a été autorisé à procéder à l'achat d'une première partie de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2026, et ce, jusqu'à un montant maximal de 12 000 $ plus toutes les taxes applicables (réf. résolution No Ri-2026-02-1913);

Considérant qu'en juin 2026, Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, a été autorisé à procéder à l'achat d'une deuxième partie de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2026, et ce, jusqu'à un montant maximal de 12 000 $ plus toutes les taxes applicables (réf. résolution No Ri-2026-06-1946);

Considérant que Monsieur Bernhard souhaite maintenant procéder à l'achat de la troisième et dernière partie de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Audrey Ashworth

ET RÉSOLU d'autoriser Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, à procéder à l'achat de la troisième et dernière partie

de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2026, et ce, jusqu'à un montant maximal de 13 000 $ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés

16.1 Municipalité de Saint-Alexandre : renouvellement de l'entente pour l'année 2027

La résolution numéro 26-09-186 de la Municipalité de Saint-Alexandre par laquelle elle renouvelle l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie avec la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2027 est déposée.

Au total, 120 heures de prévention sont prévues pour cette Municipalité au cours de l'année 2027.

16.2 Autres municipalités : suivi

La Régie intermunicipale d'incendie est en attente de la décision des Municipalités suivantes au sujet du renouvellement de l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie pour l'année 2027 :

- Henryville;
- Lacolle;
- Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;
- Clarenceville;
- Venise-en-Québec et Saint-Sébastien.

Un rappel par courriel sera transmis à ces Municipalités d'ici la fin du mois de septembre 2026.

17- Prévention résidentielle 2026 : suivi

En date du 15 septembre 2026, la prévention résidentielle se résumait comme suit :

Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

- résidences à visiter : 241 (chiffre révisé)
- résidences visitées : 101 (42 %), dont 64 sont conformes et 37 ont des anomalies à corriger
- résidences sans réponse : 112
- résidences dont la première approche reste à faire : 28

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

- résidences à visiter : 163 (chiffre révisé)
- résidences visitées : 109 (67 %), dont 55 sont conformes et 54 ont des anomalies à corriger
- résidences sans réponse : 54
- résidences dont la première approche reste à faire : 0

Les visites de prévention résidentielle se poursuivent sur le territoire des Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville.

18- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie

18.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, présente aux membres du Conseil d'administration un rapport verbal concernant les activités du SSI au cours des dernières semaines.

19- Rapports des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun rapport à présenter.

20- Varia

20.1 École Frère-André de Mont-Saint-Grégoire : visite de la caserne par les enfants de maternelle le 1er octobre 2026

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du courriel daté du 4 septembre 2026 de la directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie résumant la demande verbale de Madame Stéphanie Dubois, enseignante à l'école Frère-André de Mont-Saint-Grégoire, concernant une visite à la caserne de Mont-Saint-Grégoire afin que les enfants de maternelle se familiarisent avec les règles de prévention incendie, les camions et les équipements.

Monsieur Dominic Drouin, lieutenant et technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie, prévoit organiser cette activité le jeudi 1er octobre 2026. Les pompiers présents seront rémunérés au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur, et la facture sera transmise à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire qui accepte d'assumer les frais relatifs à la présence des pompiers.

20.2 Fête de l'Halloween 2026 à Mont-Saint-Grégoire

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la résolution numéro 2026-09-0318 de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire demandant à la Régie intermunicipale d'incendie « *d'affecter des pompiers et deux camions à la surveillance des quartiers les plus achalandés sur le territoire de la Municipalité le soir de la fête de l'Halloween 2026* » et confirmant qu'elle assumera les frais relatifs à la présence des pompiers.

Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie, verra à recruter les effectifs nécessaires pour cette activité. Les pompiers présents seront rémunérés au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur, et la facture sera transmise à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

20.3 Fête de l'Halloween 2026 à Sainte-Brigide-d'Iberville

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du courriel daté du 24 août 2026 de Madame Mélanie Côté-Dumas, coordonnatrice des loisirs et des communications de Sainte-Brigide-d'Iberville, demandant la présence de pompiers pour effectuer la surveillance dans les rues du village, à partir de 17h00, le soir de l'Halloween.

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, verra à recruter les effectifs nécessaires pour cette activité. Les pompiers présents seront rémunérés au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur, et la facture sera transmise à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

20.4 Club Opti-jeunesse de Mont-Saint-Grégoire : Opti-Fest le 21 novembre 2026

Concernant la course qui aura lieu dans le cadre de l'Opti-Fest organisé par le Club Opti-jeunesse de Mont-Saint-Grégoire le samedi 21 novembre 2026, les membres du Conseil d'administration ont reçu copie des documents suivants :

- courriel daté du 19 août 2026 de Madame Marie-Hélène Massé, membre du Club Opti-jeunesse de Mont-Saint-Grégoire, demandant la présence de pompiers et de véhicules de la Régie intermunicipale d'incendie, de 15h15 à 18h15, afin d'assurer la sécurité des participants;
- résolution numéro 2026-09-0311 de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire autorisant la tenue de cette activité (réf. résolution numéro 2026-06-0193) et demandant à la Régie intermunicipale d'incendie « *d'affecter des pompiers à la surveillance lors de l'événement* ».

Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie, verra à recruter les effectifs nécessaires pour cette activité. Les pompiers présents seront rémunérés au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur, et la facture sera transmise à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

20.5 Mot de remerciement à Madame Karine Trudeau, conseillère municipale de Sainte-Brigide-d'Iberville et déléguée à la Régie intermunicipale d'incendie

Lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie tenue le 18 août 2026, Madame Karine Trudeau, conseillère municipale de Sainte-Brigide-d'Iberville et déléguée à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, a annoncé aux membres du Conseil d'administration qu'elle allait devoir démissionner de son poste de conseillère municipale puisqu'elle déménageait à l'extérieur du territoire de la Municipalité.

Madame Suzanne Boulais, mairesse de Mont-Saint-Grégoire et présidente de la Régie intermunicipale d'incendie, remercie Madame Trudeau d'avoir siégé au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie à titre de

déléguée du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville de novembre 2025 à septembre 2026.

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : souper des pompiers

Monsieur Mario van Rossum, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville et président suppléant de la Régie intermunicipale d'incendie, informe les membres du Conseil d'administration que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville fera « revivre » cette année le souper des pompiers qui se tenait il y a plusieurs années, avant la constitution de la Régie intermunicipale d'incendie.

Cette activité aura lieu le samedi 28 novembre 2026 de 17h00 à 22h00 au Centre municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville et sera organisée par Madame Mélanie Côté-Dumas, coordonnatrice des loisirs et des communications de la Municipalité, et Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie de la Régie.

Les détails concernant ce souper seront publiés en temps et lieu par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Caserne de Mont-Saint-Grégoire : laveuse et sécheuse à installer

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, informe les membres du Conseil d'administration qu'un pompier a fait don d'une laveuse et d'une sécheuse au Service de sécurité incendie, et ce, pour la caserne de Mont-Saint-Grégoire qui n'en possède pas.

La Municipalité de Mont-Saint-Grégoire étant propriétaire du bâtiment, elle verra à faire exécuter les travaux de plomberie et d'électricité nécessaires, s'il y a lieu, afin que ces deux électroménagers puissent être installés dans la caserne.

21- Période de questions

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

22- Levée de la séance

Ri-2026-09-1977

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Audrey Ashworth

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suzanne Boulais, présidente	Irène King, directrice générale et greffière-trésorière

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 septembre 2026

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussignée, Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, présidente